



Conseil d'Administration de Météo-France du vendredi 28 juin

Sommaire

Points d'actualité.....	1
Le budget 2024 est rectifié.....	2
Le marché des tickets restaurant dématérialisés est passé.....	2
Un bilan des marchés de l'année 2023 est présenté.....	2
Un bilan 2023 du plan écoresponsabilité de Météo-France.....	2
La valeur du point... de la Publithèque.....	3
La prime d'intéressement à la performance collective pour les personnels.....	3

Points d'actualité

De la note d'actualités la pdg reprend des éléments sur la situation en Nouvelle-Calédonie, sur le dispositif en place pour les autorités et Paris 2024 concernant les Jeux Olympiques, sur l'assistance aux feux de forêt, l'installation des bouées d'observation autour de la Corse, les contrats renouvelés avec la SANEF, sur Climadiag qui comporte un composante sur les îlots de chaleur, la prolongation d'un an des prestations envers les Armées.

Elle évoque aussi les particularités de ce printemps très humide, et en interne le lancement du « podcast » hebdomadaire interne, les améliorations sur 3P.

La liste complète des points d'actualité sera sur intramet.

En réponse à Solidaires-Météo qui s'interroge sur l'investissement dans des bouées en mer au bénéfice des Outre-Mer (en plus de la Corse), la p-dg évoque un contrat signé avec le territoire de Polynésie pour cofinancer un radar à l'instar de ce qui se fait en métropole avec la Direction Générale de Prévention des Risques (DGPR). Il faut se féliciter d'avoir obtenu ce co-financement montrant l'attachement de ce territoire à la sécurité de ses habitants face au risque météorologique.

La CFDT-Météo demande si des recrutements sont prévus pour travailler sur l'IA (l'intelligence artificielle), dans la foulée de St. Halegatte, administrateur de Météo-France au titre de la banque mondiale, qui interrogeait la p-dg sur nos activités dans ce domaine. La p-dg nous répond que « cela a été demandé », après avoir précisé que l'établissement dispose en tout et pour tout d'un peu plus de 10 ETP sur le sujet.

La CFDT-Météo évoque 3 points :

- **le nouveau plan d'actions Égalité Professionnelle Femme/Homme 2024-2026**, l'action concrète en cours : le sondage sur les Violences Sexuelles et Sexistes au Travail.
- **3P, la nouvelle chaîne de production**, où nous indiquons aux administrateurs que :
 - l'établissement a souffert ces 6 derniers mois
 - ne pas revenir sur les débats qu'on a pu avoir en interne sur la qualité de nos prévisions,
 - l'outil des prévisionnistes pour superviser la Base Amont a évolué, il y a 3 jours, afin de pouvoir désormais opérer des corrections « à la volée », sans être obligés de tout reprendre depuis le début, c'est un bon point

La CFDT-Météo attend aussi beaucoup des conclusions du groupe de travail qui instruit la question d'une plus grande implication des 7 régions de l'Etablissement dans la conception de cette base. Le travail d'amélioration de la chaîne 3P n'est pas terminé.

- **au sujet des prestations décrites au bénéfice des autorités et de Paris 2024**, nous soulignons l'engagement des agents dans cet événement majeur pour notre pays mais rappelons que nous risquons de perdre toutes ces compétences avec la restructuration au sein de la direction commerciale et la disparition de l'entité Météo-France Sports.

Le budget 2024 est rectifié

La subvention pour service public est réduite d'environ un million d'euros (sur 202 M€), mais c'est sans trop de douleur car fin 2023, l'établissement avait reçu un million d'euros en avance de phase pour le radar de Sembadel.

On note que dans le cadre des efforts de « résilience » (ou transition écologique), des financements ont été obtenus du ministère pour installer des pompes à chaleur sur différents sites, pour des travaux de rénovation à St Martin d'Hères, ou encore des centrales photovoltaïques aux Antilles.

La CFDT-Météo s'enquiert de l'avenir.

Comme il a été expliqué qu'on a grillé la réserve du ministère pour n'avoir qu'un million d'euros d'annulation de crédits plutôt que 3 ou 4, la pdg répond à la question de la CFD qu'en cas de nouveau rabout budgétaire, le risque qu'il impacte directement le fonctionnement de l'établissement est très élevé.

Le marché des tickets restaurant dématérialisés est passé

Un fournisseur privé (« [SWILE](#) », une start-up, qui avait déjà ce marché...) va gérer les tickets restaurant des agents météos. Il se rémunère auprès des commerçants.

Pour rappel, un ticket restaurant a pour valeur faciale 6 € – 2,40 € sont supportés par l'agent, 3,60 € par l'établissement –. Il y a actuellement 800 bénéficiaires, on peut aller jusqu'à 1 100.

Les agents reçoivent les cartes à leur domicile.

L'employeur ne sait pas auprès de qui l'agent fait ses commandes. Cela peut être auprès de la boulangerie du coin comme auprès d'une chaîne comme Mac Do. Des applications mobiles permettent de connaître les restaurants ou commerçants affiliés.

En CCA (Commission de Consultation des Achats), nous sommes revenus sur le cas particulier de la Nouvelle-Calédonie : 16 agents - payés par le gouvernement local - ne peuvent pas bénéficier de l'action sociale, et donc n'ont pas droit aux tickets restaurants. Pour les autres, une solution locale devrait être trouvée, mais ce n'est pas simple.

Un bilan des marchés de l'année 2023 est présenté

Ca tourne bien au marché et les résultats sont satisfaisants aux yeux de tous. Les processus sont maîtrisés, les indicateurs sont quasi tous au vert, hormis ceux portant sur la passation de marché avec des clauses sociales. Il y aura un recours à des facilitateurs (fournis par les chambres de commerce) pour intégrer ces clauses sociales dans les marchés.

Un bilan 2023 du plan écoresponsabilité de Météo-France aussi

C'est la première fois que l'on fait ce bilan.

Nous soulignons qu'une consultation des agents est par ailleurs en cours sur la politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) à laquelle la CFDT-Météo est très attachée.

Constat est fait d'une hausse des déplacements domicile – travail entre 2022 et 2023.

Etant donné que ce sont les données de télétravail qui sont considérées, c'est surtout une très légère baisse du nombre de jours télétravaillés qui est pointée par l'indicateur : 1,65 j en moyenne actuellement contre plus de 2 j en sortie de période de crise sanitaire.

La CFDT-Météo constate l'installation d'énergie photovoltaïque en Outre-Mer, mais pas en France hexagonale.

Pour la p-dg, la priorité en France hexagonale est donnée à la rénovation énergétique dont les résultats se traduisent dans la consommation énergétique. Dans la mesure où, en France hexagonale, l'électricité est en partie décarbonée du fait du recours à l'énergie nucléaire, il lui semblerait intéressant de penser à louer nos toits plutôt que d'installer des panneaux pour nous alimenter en électricité. Sur le sujet du photovoltaïque, elle attend de voir ce qui sera préconisé et soutenu au niveau national.

Comme indiqué dans le § sur le budget, Météo-France investit dans la rénovation énergétique des bâtiments. Sur ces travaux de rénovation, on est tout juste à la hauteur de l'objectif affiché. Les systèmes de chauffage au fuel sont progressivement remplacés (ex. Trappes, Bourges à venir) dans les sites pérennes, mais pas dans les centres que l'on va remettre à l'État comme Tours ou Montélimar, dans la mesure où on ne sait pas ce que les Domaines vont en faire.

Concernant l'achat de véhicules de service, la CFDT demandait 100 % d'achats de véhicules électriques, l'objectif est fixé à 50 dans notre COP et c'est la première fois qu'on a un taux > à 50% d'achat de véhicules électriques sur l'ensemble de nos achats. Les 6 véhicules sur 14 non électriques sont destinés à la maintenance, qui a des besoins spécifiques.

Question CFDT : y a-t-il toutefois un espoir que l'on puisse un jour avoir des véhicules utilitaires électriques pour ce domaine ? La p-dg nous explique rencontrer le fournisseur (l'« UGAP ») dans les prochains jours. Par ailleurs, une stratégie de verdissement de la flotte automobile a été élaborée.

Enfin en terme de formation en lien avec l'écoresponsabilité, après la formation en 2023 sur la transition écologique (atténuation et adaptation au changement climatique) visant les directeurs d'administrations centrales, les cadres dirigeants - ambassadeurs, préfets - et 1 500 cadres de l'État, « *l'ambition du Gouvernement est que l'ensemble des agents de la fonction publique (5,6 millions) aient bénéficié de la formation d'ici 2027.* »

Météo-France va proposer des choses pour aller vers cet objectif lors de la semaine du développement durable en septembre - octobre prochain. Il faut déterminer ce que l'on vise (en terme de qualité de formation). En attendant, on ne fait pas rien puisque des « webinaires » sur le changement climatique sont proposés et accessibles à tous.

La valeur du point... de la Publiothèque

Le service payant de la publiothèque ferme avec la gratuité des données. Et Météo-France souhaite rembourser les personnes qui disposent de points. Les différents clients à rembourser nous sont présentés : la plupart d'entre eux n'utilisaient pas ces points... Certains seront remboursés mais pas tous, notamment ceux qui ont bénéficié d'attribution gratuite de points dans le cadre de partenariats, dans la mesure où le service qui justifiait cette attribution continue à être rendu avec l'ouverture du portail Données Publiques.

Un point vaudra 10 centimes.

La prime d'intéressement à la performance collective pour les personnels

Cette « PIPC » ne vaut pas « bezef » à Météo-France : 150 € si tous les « objectifs » listés [dans l'arrêté correspondant](#) (6) sont atteints.

On trouve d'ailleurs ces 150€ versés au titre de 2022 versés sur nos payes de juin 2024.

En revanche, au titre de l'année 2023, ce ne sera que 125 € car l'objectif d'avoir 25 % ou plus de « *part de marché* » des sites internet grand public et des applications mobiles grand public est raté : on passe de 25,2 % à 24,8 %.

La CFDT-Météo rappelle que l'avantage de cette prime est « son universalité ». Tous les agents la touchent, quasi sans exception, avec le même montant pour tous (contractuels, p-dg, administratifs, ouvriers d'État, personnels techniques, etc.).

La faiblesse de cette prime ? son montant : qui dit moins bien, personne... ou aucun établissement à notre connaissance.

Le Conseil d'Administration valide les indicateurs pour l'année 2023 et la mise en paye pourra donc avoir lieu en fin d'année.